

Le nouveau contexte de l'ostéopathie en France

QU'EST CE QUE L'OSTÉOPATHIE ?

DANS SA DÉFINITION, L'OSTÉOPATHIE EST « L'ART DE DIAGNOSTIQUER ET DE TRAITER, PAR LA MAIN, LES DYSFONCTIONS DE LA MICRO MOBILITÉ DES TISSUS DU CORPS, QUI ENTRAÎNENT DES TROUBLES FONCTIONNELS POUVANT PERTURBER L'ÉTAT DE SANTÉ. »

Le père de l'Ostéopathie, Andrew Taylor Still, médecin aux États Unis à la fin du XIXe siècle, rompit avec la médecine traditionnelle de son époque. Il fut l'un des premiers à comprendre les relations entre l'équilibre fonctionnel de l'ensemble des structures du corps et la notion de santé. Il structura de manière cohérente ce que pressentaient les médecins de l'Antiquité égyptienne et grecque puis, plus près de nous, ceux de la Renaissance. En 1874, il comprend que l'équilibre propre à la santé passe par l'équilibre de la charpente osseuse, responsable de l'harmonie des systèmes nerveux, musculaire et circulatoire, ce qui l'amène à formuler le postulat suivant : « La structure gouverne la fonction »...



Mobilisation ostéopathique du pied d'un nourrisson

L'ostéopathie aujourd'hui en France. Les champs d'application de la spécialité sont vastes (Appareil locomoteur / Système neurovégétatif / Système digestif / Système génito-urinaire / Système cardio-vasculaire / Système oto-rhino-laryngologique) et tous les publics, enfants, adultes, personnes âgées, peuvent être traités.

Longtemps considérée comme une « médecine alternative », l'ostéopathie, malgré ses dizaines de milliers de patients traités, est restée une profession non reconnue en France jusqu'à la loi Kouchner de 2002 (et dont les décrets d'application ont mis plusieurs années à sortir !) après des décennies de combat entre les ostéopathes et les pouvoirs publics.

Mais aujourd'hui, en voulant satisfaire tous les acteurs du marché - professions médicales comprises - la nouvelle création du titre d'ostéopathe permet d'en faire un usage différent selon qu'on est médecin, kinésithérapeute, autre professionnel de santé... En résumé, permettre officiellement à certains d'en faire un usage partiel et restrictif, dénaturant ainsi la valeur de toute la profession. En outre, la multitude d'écoles qui a profité du flou juridique de ces dernières années s'apprête à mettre sur le marché des étudiants dont le cursus, réduit à minima, ne correspond pas aux critères d'excellence requis par le bon sens.

Pour ne pas niveler la profession par le bas, le Registre des Ostéopathes de France se lance dès à présent dans une campagne d'information et de sensibilisation auprès de ses patients, avec pour thème central : « L'ostéopathie est une spécialité. Restons entre 2 bonnes mains ! »

Cette campagne, portée par l'image de Jean Rochefort, est la porte d'entrée vers la question suivante : comment bien choisir son ostéopathe désormais ?

Pour trouver le contact d'un praticien adhérent au Registre des Ostéopathes de France, un numéro vert est à votre disposition :

 **N° Vert 0 800 167 836**